

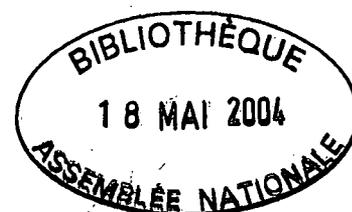
Commission
des lésions
professionnelles

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS

2004 – 2005

Demande de renseignements particuliers



COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

La Commission des lésions professionnelles est concernée par 15 questions.

	PAGE
Q 1. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec.	3
Q 2. Prévisions budgétaires pour l'année 2004-2005.	4
Q 3. Études, analyses, sondages, protocoles dans le cadre de la réingénierie.	5
Q 4. Harcèlement psychologique et loi 31 modifiant le Code du travail.	6
Q 5. Comités interministériels.	7
Q 44. Nombre de dossiers ouverts par division et nature des dossiers.	8
Q 45. Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision et nature des décisions.	9
Q 46. Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus et total des frais et honoraires qui leur sont remboursés par la CLP durant l'année.	10
Q 47. Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal.	11
Q 48. Nombre et pourcentage de désistements enregistrés à la CLP et principaux motifs invoqués.	12
Q 49. Nombre de remises demandées par les employeurs, la CSST ou les travailleurs.	13
Q 50. Nombre de décisions renversées par la CLP.	14
Q 51. Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants.	15
Q 52. Nombre de plaintes logées à la CLP et nature des plaintes au cours de la dernière année.	16
Q 53. Avis, notes, études ou analyses concernant l'impact du projet de loi 35, <i>Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et autres dispositions législatives</i> sur la CLP.	17
Annexe 1	18
Liste des membres issus des associations syndicales et d'employeurs ainsi que les sommes versées à chacun en honoraires et en frais de déplacement du 1 ^{er} avril 2003 au 28 mars 2004.	
Annexe 2	26
Liste des assesseurs contractuels auxquels la Commission des lésions professionnelles a fait appel en 2003-2004 ainsi que les honoraires et frais de déplacement versés à chacun du 1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.	

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec.

Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrat en 2003-2004. Valeur du mandat.

Un seul mandat significatif a été donné à la Société immobilière du Québec en 2003-2004. Ce mandat, d'une valeur de 165 000 \$, concerne le déménagement du bureau de Gatineau, déménagement qui nous a été imposé en raison de l'agrandissement du bureau de Revenu Québec.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

2. Prévisions budgétaires pour l'année 2004-2005

Prévisions budgétaires pour l'année 2004-2005

Le budget de fonctionnement de la Commission des lésions professionnelles était de 50 153 249 \$ pour l'exercice 2003-2004. La demande budgétaire pour 2004-2005 est de 50 974 832 \$. Cette somme se répartit comme suit :

• Masse salariale :	34 015 274 \$	67 % de la demande budgétaire
• Frais de fonctionnement	7 124 558 \$	14 % de la demande budgétaire
• Location d'immeubles et entretien	4 535 000 \$	9 % de la demande budgétaire
• Honoraires et frais de déplacement des membres issus des associations syndicales et d'employeurs	5 300 000 \$	10 % de la demande budgétaire

L'augmentation de 1,6 % (821 583 \$) sur le budget de 2003-2004 est principalement attribuable à l'augmentation prévisible de la masse salariale des commissaires et à l'augmentation des frais de fonctionnement. L'effectif de la CLP demeure le même que pour l'exercice 2003-2004, soit 442 ETC.

Voici en détail l'évolution de la masse salariale entre les deux années.

RÉMUNÉRATION	2003-2004	2004-2005	ÉCART
COMMISSAIRES	13 290 678 \$ Cette somme inclut : • une augmentation aux échelles allant jusqu'à 7 % • un forfaitaire de 594 289 \$ • une seconde augmentation de 2 %	13 656 017 \$ Cette somme inclut : • une augmentation aux échelles de 7 % • un montant de 300 000 \$ pour les départs à la retraite, montant qui était inscrit à « autres employés » en 2003-2004	+ 365 339\$
AUTRES EMPLOYÉS	16 465 571 \$	16 150 807 \$ • Cette somme inclut un montant de 100 000 \$ pour les départs à la retraite, au lieu de 360 000 \$ en 2003-2004	- 314 764 \$
PART EMPLOYEUR	4 000 000 \$	4 000 000 \$	0 \$
ÉTUDIANTS	77 000 \$	75 000 \$	- 2 000 \$
TEMPS SUPPLÉMENTAIRE	20 000 \$	60 000 \$	40 000 \$
OCCASIONNELS	66 000 \$	73 450 \$	7 450 \$
TOTAL	33 919 249 \$	34 015 274 \$	+ 96 025 \$

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. Études, analyses, sondages, protocoles dans le cadre de la réingénierie.

Dans le cadre de la réingénierie, toute étude, analyse, sondage, protocole touchant les responsabilités du ministère du Travail, du ministre du Travail ou des organismes relevant du ministère du Travail.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits. De plus, l'information n'est pas accessible en vertu des articles 20, 33, 37, 38 et 39 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

4. Harcèlement psychologique et loi 31 modifiant le Code du travail.

Toute étude, analyse, avis et sondage concernant :

- le harcèlement psychologique;
- l'entrée en vigueur de la loi 31 modifiant le Code du travail.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. Comités interministériels.

Liste des comités interministériels ou avec tout autre partenaire. Pour chaque comité, le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

44. Au cours de la dernière année, nombre de dossiers ouverts par division et nature des dossiers.

Nombre de dossiers ouverts par division au cours de la dernière année, et nature des dossiers.

En 2003-2004, la CLP a ouvert 26 114 dossiers comparativement à 20 583 en 2002-2003, ce qui représente une hausse de 27 %. Il s'agit du volume de contestations le plus important depuis la création de la CLP en avril 1998.

2186 dossiers touchent la division du financement. Les autres sont reliés à la division de la prévention et de l'indemnisation des lésions professionnelles et se répartissent selon les motifs suivants :

• Retrait préventif	121
• Mesures disciplinaires	329
• LSST (autres)	126
• LATMP (urgences)	59
• Notion de lésion	13 247
• Prestations	2780
• LATMP (autres)	90
• Médical	7074
• Maladies pulmonaires	102

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

45. Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision et nature des décisions.

Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision et nature des décisions.

DÉLAI MOYEN EN 2003-2004 ENTRE LA RÉCEPTION D'UNE CONTESTATION ET LA DÉCISION SUR LE FOND

A. TOUS LES DOSSIERS

- Sans les remises 6,6 mois
- Avec les remises 11,3 mois

B. SELON LA NATURE DES DOSSIERS

NATURE DES DOSSIERS(*)	DÉLAI DE LA LOI	DÉLAI SANS REMISES	DÉLAI AVEC REMISES
URGENTS	pas de délai prévu objectif : 3 mois	5,4 mois	9,6 mois
PRIORITAIRES	90 jours (3 mois)	6,3 mois	11,7 mois
RÉGULIERS	9 mois	7 mois	11,5 mois
FINANCEMENT	9 mois	7,1 mois	9,2 mois

Malgré les efforts déployés, la CLP n'a pas encore atteint le délai prévu par la loi pour les dossiers prioritaires. À diverses occasions, les membres de la direction ont rencontré les représentants de la clientèle afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions à ce sujet. Généralement, ces représentants se disent satisfaits des délais actuels et considèrent qu'ils pourraient difficilement procéder plus rapidement.

(*) DOSSIERS URGENTS

- Réduction ou suspension d'une indemnité
- Affectation à d'autres tâches
- Fermeture du lieu de travail
- Droit de refus
- Mesures disciplinaires
- Décision d'un inspecteur de la CSST

DOSSIERS PRIORITAIRES

- Existence d'une lésion professionnelle (autre que récidive, rechute, aggravation)
- Statut du travailleur
- Date de consolidation
- Existence – évaluation des limitations fonctionnelles

NATURE DES DÉCISIONS : les données sont présentées à la question 50.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

46. Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés par la CLP durant l'année.

Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés par la CLP durant l'année.

Honoraires et frais des membres patronaux et syndicaux

Comme prévu par la loi qui a créé la CLP, les membres issus des associations d'employeurs et syndicales sont nommés par le gouvernement. Ils siègent auprès du commissaire et ont pour fonction de le conseiller. Leurs honoraires ainsi que les modalités de remboursement de leurs frais de déplacement sont déterminés par un règlement qui a été approuvé par décret.

Les dépenses totales reliées à la rémunération des membres sont passées de 5,5 M \$ en 2002-2003 à 5,4 M \$ en 2003-2004. L'annexe 1 présente la liste des membres en 2003-2004 ainsi que les sommes versées à chacun en honoraires et en frais de déplacement. Comme on peut le constater, les honoraires varient de l'un à l'autre. Cela s'explique par une disponibilité variable.

Honoraires et frais des assesseurs

La CLP est un tribunal spécialisé et la présence d'assesseurs, généralement des médecins, est parfois nécessaire pour conseiller le commissaire dans des dossiers complexes.

La CLP a des assesseurs médicaux à temps plein qui sont rémunérés selon la *Loi de la fonction publique* et elle doit également faire appel à des assesseurs contractuels. L'annexe 2 présente la liste des assesseurs contractuels auxquels la Commission a fait appel en 2003-2004 ainsi que les honoraires et frais de déplacement versés à chacun du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Ces dépenses totalisent 506 951,84 \$.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

47. Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal.

Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal.

La CLP compte présentement 53 conciliateurs.

Des 22 561 dossiers fermés entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, 49 % l'ont été grâce à la conciliation :

- dans 3342 dossiers, les parties sont parvenues à un accord qui a ensuite été entériné par un commissaire;
- dans 7758 dossiers, le requérant s'est désisté à la suite d'une activité de conciliation (explications données par le conciliateur, transactions entre les parties selon le code civil).

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

48. Nombre et pourcentage de désistements enregistrés à la CLP et principaux motifs invoqués.

Nombre et pourcentage de désistements enregistrés à la CLP et principaux motifs invoqués.

Entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, la CLP a enregistré 10 854 désistements :

- 72 % de ces désistements découlent d'une activité de conciliation;
- 28 % des désistements sont qualifiés de « naturels », l'employeur ou le travailleur ayant informé la CLP du retrait de sa contestation.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

49. Nombre de remises demandées par les employeurs, la CLP, la CSST ou les travailleurs.

Nombre de remises demandées par les employeurs, la CLP, la CSST ou les travailleurs.

32 % des audiences fixées en 2003-2004 ont été remises à la demande des parties. Les demandes de remise se répartissent ainsi :

- 4740 provenaient des employeurs;
- 5421 provenaient des travailleurs;
- 286 provenaient de la CSST;
- 69 provenaient d'autres intervenants (Syndic, Mutuelles).

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

50. Nombre de décisions renversées par la CLP.

Nombre de décisions renversées par la CLP.

En 2003-2004, la CLP a rendu 8251 décisions :

- 2906 (35 %) ont accueilli la requête;
- 540 (7 %) l'ont accueillie en partie;
- 4483 (54 %) l'ont rejetée;
- 322 (4 %) décisions sur moyens préliminaires (ex. : hors délai) .

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

51. Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants.

Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants.

Le tableau suivant présente le pourcentage de décisions qui ont accueilli ou rejeté les requêtes déposées par les travailleurs et les employeurs depuis la création de la CLP en 1998.

ANNÉE	TRAVAILLEURS		EMPLOYEURS	
	ACCUEILLIES	REJETÉES	ACCUEILLIES	REJETÉES
1998-1999	29 %	71 %	40 %	60 %
1999-2000	33 %	67 %	42 %	58 %
2000-2001	38 %	62 %	41 %	59 %
2001-2002	40 %	60 %	48 %	52 %
2002-2003	39 %	61 %	47 %	53 %
2003-2004	39 %	61 %	40 %	60 %

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

52. Nombre de plaintes logées à la CLP et nature des plaintes au cours de la dernière année.

Nombre de plaintes logées à la CLP et nature des plaintes au cours de la dernière année.

Les statistiques qui suivent présentent le nombre de plaintes traitées en 2003-2004, les motifs invoqués et le caractère fondé ou non de la plainte. La plainte qualifiée de fondée est celle qui requiert ou aurait pu requérir une intervention directe pour corriger la situation. La plainte est qualifiée de non fondée lorsque aucune intervention n'est requise.

Du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, le Service des plaintes a répertorié 84 plaintes, dont 32 étaient fondées. Comme par les années passées, les longs délibérés constituent la principale cause de plainte.

PLAINTES TRAITÉES DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

MOTIFS	PLAINTES		
	Fondées	Non fondées	Total
Décision	2	35	37
Délibéré	18	1	19
Lois, règlements et procédures	4	7	11
Mise au rôle	2	2	4
Comportement du personnel	3	3	6
Audience	0	0	0
Langue	0	2	2
Accès et qualité des services	3	2	5
Autres motifs	0	0	0
Total	32	52	84

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

53. Impact du projet de loi 35.

Avis, notes, études ou analyses concernant l'impact du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et autres dispositions législatives* sur la CLP.

Le 8 avril 2004, les commentaires de la CLP en regard du projet de loi amendé ont été transmis au ministre du Travail à qui il revient d'en faire la diffusion s'il le juge à propos.

ANNEXE 1

Membres issus des associations syndicales et d'employeurs

Déboursés en honoraires et en frais de déplacement

1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Honoraires et frais de déplacement
Membres issus des associations d'employeurs
1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Allaire Alain	46 650,00	5 003,62
Asselin Raynald	35 500,00	4 099,36
Beaulieu Alexandre	62 675,00	14 225,94
Beaulieu André	19 800,00	2 150,49
Beaulieu Normand	28 612,50	2 062,97
Beaumont Marcel	36 661,25	16 809,80
Blais Suzanne	24 150,00	1 475,80
Boily René F.	29 472,46	5 634,31
Boulais Jean	47 150,00	4 823,44
Chagnon André	42 216,98	6 171,90
Crampé Alain	50 600,00	4 991,95
Cyr Gilles	39 200,00	16 951,25
Delisle Bertrand	28 587,50	1 343,12
Devin Yves		
Devost Carl	26 862,50	2 452,51
Dorais Guy	50 245,00	4 659,86
Duc Yvette	11 375,00	1 570,94
Dumais Robert	42 100,00	4 353,49
Dupéré Luc	40 700,00	4 834,81
East Esther	33 200,00	2 732,53
Gagnon Denis	34 387,50	3 736,40
Gagnon Gaétan	44 275,00	3 942,12
Gamache Pierre	51 900,00	8 577,12
Garon Jacques	37 100,00	1 816,79
Gauthier Jacques	12 125,00	1 975,88
Généreux Nicole	17 425,00	1 813,82
Girard Arthur	22 925,00	2 763,20
Girard Nicole	37 200,00	2 573,45
Giroux Michel	41 775,00	5 495,93
Gonthier Jean-Yves	7 975,00	31,90
Grenon Marcel	14 000,00	1 682,95
Groulx Raymond	33 275,00	2 269,70
Guay Jean-Guy	47 412,50	5 428,76
Guenette André	25 275,00	2 916,05
Hardy Guy-Paul	15 477,40	4 980,45
Hubert Yvon	30 350,00	13 620,73
Huot Francine	7 875,00	819,43
Jacques Claude	29 536,99	3 849,97
Jodoin Jean-Marie	46 575,00	6 265,23
Jutras Claude	55 050,00	9 401,61
Lajoie Jean-Eudes	22 700,00	3 505,98
Lanthier Gisèle	48 375,00	2 294,09
Lavoie Conrad	20 994,25	3 157,93
Le Maire Richard	-	21,45
Lemieux Rodrigue	3 200,00	-
Lemoyne Guy	7 700,00	1 453,93
Lesage Jacques	42 875,00	4 853,38
Lessard Claude	18 414,89	654,97
Lévesque Mario	36 000,00	5 088,18
Litalien Jean	55 700,00	5 491,20
Marcotte Jean-Benoît	2 000,00	265,39
Marcoux Céline	30 000,00	1 739,19
Marois Guy	14 500,00	5 218,94
Martin Serge	10 975,00	1 533,71
Melanson Francine	32 775,00	398,37
Morin Mary Anne	200,00	-
Morin Richard	18 500,00	13 884,63
Quimet Normand	5 825,00	422,22
Paquin Sarto	49 156,25	7 768,07
Patenaude Lorraine	42 925,00	4 365,21
Pépin René	10 900,00	1 723,89
Perrault Guy	6 905,32	845,34
Piuze Michel	29 762,50	8 456,92
Prince René	2 087,50	828,87

Honoraires et frais de déplacement
Membres issus des associations d'employeurs
1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Provencher Émile	17 125,00	2 088,97
Raymond Louise	3 700,00	378,52
Regnier Marc-André	-	25,35
Simard Michel	32 662,50	9 782,55
St-Pierre Jacques	8 225,00	5 387,91
Sylvestre Claude	-	19,87
Tourangeau-Anderson Lise	24 225,00	942,53
Tremblay Aubert	42 850,00	8 447,68
Tremblay Christian	47 262,50	3 750,64
Tremblay Éric	6 600,00	535,38
Tremblay Origène	16 600,00	6 505,69
Trudel Jean-Marie	47 287,10	5 439,95
Turgeon Serge	6 450,00	347,75
Turner Gaston	30 725,00	1 084,50
Vallée Ginette	24 850,00	2 127,20
Vallière Rodney	10 125,00	1 015,00
Veillette Gilles	49 275,00	5 887,75
Verreault Jean-Guy	44 862,50	8 303,32
Wagner Carol	23 750,00	4 929,12
White Claude	15 050,00	1 231,35
TOTAL:	2 271 767,89	332 512,47

Honoraires et frais de déplacement

Membres

de la FTQ

1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Alix Roland	38 037,50	6 279,25
Banville Pierre	37 975,00	4 315,85
Beaudin Denis	19 054,80	4 138,27
Benjamin Mario	23 800,00	7 609,73
Bernaquez Alain		
Bilodeau Sidney	32 675,00	1 395,90
Bissonnette René	14 000,00	3 081,99
Bordeleau André	35 725,00	4 372,65
Bouchard Andrée	15 500,00	2 195,70
Boucher Pierre	14 800,00	6 293,95
Brisebois Maurice	16 387,50	3 732,90
Caissy Marc	25 000,00	2 948,67
Campeau Sylvain	10 025,00	1 143,50
Chamberland André	21 987,50	2 557,61
Chartier Gisèle	21 000,00	251,75
D'Astous Raymond	13 434,94	2 300,89
Dath Jacqueline	34 900,00	6 405,23
Demers Daniel	14 615,00	296,85
Deslauriers Normand	23 575,00	2 461,49
Desrosiers Marcel	36 875,00	3 770,95
Dion Gérald	52 018,75	7 775,22
Dubé Victoire	5 175,00	1 025,45
Dugré Alain	11 250,00	1 479,79
Forest André	0,00	294,77
Forget Gaétan	29 925,00	2 555,19
Fortin Alice	34 872,00	3 795,73
Gagnon Marcel	25 175,00	4 106,04
Gervais Paul	0,00	48,70
Gill Benjamine	15 700,00	1 354,77
Giroux Pierrette	29 675,00	2 957,54
Gonthier Jean-Marie	15 687,50	2 188,68
Goulet Lucie	28 856,25	8 307,43
Hunter Alain	17 187,50	4 402,96
Lacelle Claudette	33 550,00	1 752,19
Laforme Gertrude	13 425,00	906,40
Laperle Daniel	18 462,50	1 045,70
Lapierre Maurice	10 612,50	3 797,65
Lavoie Germain	16 350,00	2 431,04
Lavoie Serge	30 200,00	5 129,79
Lebeau Martin	26 700,00	610,81
Lecompte Pierre	8 725,00	989,04
Lemire Réjean	26 525,00	3 233,56
Martel Yvon	31 862,50	3 878,31
Michaud Vianney	4 850,00	146,50
Montpetit Richard	20 875,00	2 632,46
Ouellette Pauline	15 450,00	2 215,05
Paquet Marc	12 837,50	3 682,51
Patry François	7 575,00	1 528,90
Perron Bertrand	5 075,00	1 117,93
Pilon François	19 200,00	9 189,89
Plessis Bélair Pierre	14 800,00	542,90
Poulin Noella	27 162,50	3 146,75
Poulin Yves	18 520,00	3 093,31
Robidoux Gilles	1 000,00	202,98
Robin Daniel	8 325,00	227,49
Rousseau Guy	24 066,04	2 855,61
Saint-Pierre Serge	37 200,00	5 808,74
SansCartier Royal	31 950,00	732,37
Tremblay André	45 525,00	5 902,05
Tremblay Jocelyn	1 400,00	38,85
Tremblay Richard	37 850,00	6 628,03

Honoraires et frais de déplacement
Membres
de la FTQ
1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Trempe Marielle	28 675,00	3 345,08
Valiquette Jean-Pierre	17 500,00	1 924,56
Villeneuve Marc	21 962,50	3 417,95
TOTAL:	1 333 100,28	187 999,80

Honoraires et frais de déplacement
Membres de la CSN
1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Archambault Alain	-	33,96
Auger Paul	56 550,00	17 167,15
Beaudoin Pierre	15 875,00	228,00
Bernard Osane	18 137,50	3 309,37
Binet Réal	33 312,50	10 545,60
Blanchet Thérèse	13 262,50	1 938,15
Bouchard Michel	12 975,00	1 465,45
Bouthillier Claude	26 475,00	2 663,00
Busque Eugène	4 400,00	413,77
Carter Steve	13 550,00	2 819,32
Corriveau Marc	2 050,00	788,35
Côté Robert	11 800,00	-
Daigneault Fernand	29 775,00	5 265,52
De Carufel Pierre	21 300,00	2 723,06
Desalliers Pierre	19 037,50	10 143,24
Desjardins Jean	8 450,00	908,39
Dion Rémi	4 475,00	3 411,65
Dufour Rémi-P.	13 225,00	6 041,45
Fournier Georges	8 725,00	3 013,52
Francoeur Harold	33 275,00	16 533,11
Gagnon Gaétan	17 250,00	3 721,94
Gagnon Gilles	9 987,50	1 105,12
Gagnon Jacques	19 375,00	4 866,30
Gagnon Régis	37 150,00	8 668,97
Gauthier Lorraine	26 525,00	2 885,71
Genest Gilles	8 550,00	305,30
Giasson Etienne	11 775,00	6 824,02
Gingras Lyne	6 137,50	1 132,91
Girard Claude	18 582,50	11 218,61
Girard Jean-Pierre	15 575,00	2 423,03
Guertin Pierre	13 875,00	204,00
Guilbeault Marie-Claude	1 475,00	653,60
Laître Louise	850,00	113,45
Lamontagne Gilles	8 462,50	307,75
Latour Rita	27 150,00	3 388,80
Lemay Eric	41 025,00	4 720,65
Le Parc Robert	14 225,00	1 637,51
Lévesque Julien	6 312,03	1 214,30
Lévesque Rémi	7 375,00	3 764,87
Morin France	26 950,00	2 862,46
Morin Françoise	300,00	96,40
Mousseau Lucy	29 900,00	1 744,95
Noel Yvan	16 562,50	1 481,03
Paquin Michel	12 737,50	1 433,05
Poulin Solange	5 105,58	1 217,86
Provencher Henri	9 630,40	1 266,12
Smith Jennifer	28 900,00	1 936,52
TOTAL:	768 393,01	160 607,29

Honoraires et frais de déplacement

Membres de la CSD

1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Bouchard Georges	7 025,00	758,50
Bourgeois Gagnon Ghislaine	10 620,00	1 259,61
Cloutier Robert	9 025,00	8 079,70
Dagenais Alain	2 150,00	324,10
Deschenes Nicole	8 762,00	257,45
Duchesneau Gaston	16 725,00	2 559,45
Dumas Francine	16 312,50	2 105,50
Forgues Denis	200,00	239,58
Gagnon Alain	-	-
Guillemette Michel	9 350,00	1 411,71
Haché Raynald	2 050,00	93,39
Larouche Jean-Roch	3 662,50	727,55
Lévesque Éloi	6 775,00	888,90
Marcotte Guy	7 875,00	154,35
Marion Léopold	8 700,00	547,45
Massicotte Gilles	6 575,00	758,95
Meunier Roland	35 693,75	4 832,28
Paquin Guy	15 675,00	3 004,41
Plourde Guy	16 785,70	2 858,63
Prud'homme Gilles	20 325,00	2 600,38
Rivet Giselle	10 723,24	1 610,02
Robert Daniel	8 100,00	23,50
Roy Francyne	7 900,00	1 402,94
Simard Denis	-	20,43
St-Pierre Michel	7 175,00	1 225,86
Surprenant Carmen	11 737,50	2 169,88
Thibault Aurel	14 800,00	3 931,46
TOTAL:	264 722,19	43 845,98

Honoraires et frais de déplacement
Membres de la CSQ
1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Audet Alain	3 147,70	587,74
Bédard Marcel	4 375,00	436,18
Belhumeur Martin	1 675,00	456,37
Boulianne Jean	5 075,00	728,46
Dandurand Sylvain	3 400,00	477,22
Dupont Pierre-André	900,00	142,02
Ethier Sonia	8 300,00	1 929,53
Godin Robert	-	-
Gravel Lyne	1 450,00	62,60
Lemieux Gilles	3 975,00	128,70
Lepage Nicole	1 400,00	176,96
Letarte Renée-Anne	3 100,00	56,23
Marineau Angèle	300,00	14,30
Pélissier Julie-Catherine	775,00	263,80
Turbide Yvan	2 751,20	281,34
TOTAL:	40 623,90	5 741,45

ANNEXE 2

Assesseeurs contractuels 2003-2004

Déboursés en honoraires et en frais de déplacement

1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

ASSESEURS CONTRACTUELS

HONORAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR 2003-2004

PÉRIODE DU 1er AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

NOM	HONORAIRES	DÉPLACEMENT	TOTAL
AUDET-LAPOINTE PIERRE	925,00 \$	- \$	925,00 \$
BAILLARGEON MARTINE	105 840,00 \$	- \$	105 840,00 \$
BOUVIER GUY	99 620,00 \$	1 961,04 \$	101 581,04 \$
DESMARCHAIS GILLES	11 842,20 \$	- \$	11 842,20 \$
DUFOUR CLAUDE	13 320,00 \$	980,39 \$	14 300,39 \$
GASCON BERNARD	100 533,00 \$	- \$	100 533,00 \$
MOLINA-NEGRO PEDRO	124 860,00 \$	708,58 \$	125 568,58 \$
QUENNEVILLE YVES	34 490,00 \$	- \$	34 490,00 \$
VANIER CLAUDE	9 680,00 \$	- \$	9 680,00 \$
SOUS-TOTAL	501 110,20 \$	3 650,01 \$	504 760,21 \$
DÉPLACEMENTS REMBOURSÉS DIRECTEMENTS AUX FOURNISSEURS (HOTELS, ETC...)		2 191,63 \$	2 191,63 \$
TOTAL	501 110,20 \$	5 841,64 \$	506 951,84 \$